



Carentoir, le 30 avril 2012

Mise à disposition du document de référence

La société Guillemot Corporation S.A. informe ses actionnaires que le document de référence est disponible.

Il peut être consulté sur le site Internet de la société (www.guillemot.com) et sera adressé à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : Guillemot Corporation S.A., BP 2, 56204 La Gacilly Cedex.

La société précise que figurent dans le document de référence les informations et documents suivants :

- le rapport financier annuel 2011;
- le montant des honoraires versés à chacun des contrôleurs légaux des comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- les rapports sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012.

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques *Hercules* et *Thrustmaster*. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans 11 pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, la Hollande, Hong-Kong, l'Espagne, la Roumanie et l'Italie et diffuse ses produits dans plus de 60 pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

Contact : Guillemot Informations Financières - Tél : 02 99 08 08 80 - Fax : 02 99 93 20 80 - www.guillemot.com

ISIN : FR0000066722

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes
• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •
• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex - France •